

ARRÊTÉ PORTANT CONSTAT D'ABSENCE DE DEPOT DE LISTE DE CANDIDATURES
—
ELECTIONS AU CONSEIL DU DEPARTEMENT INFORMATIQUE ET INTERACTIONS
DE L'UFR SCIENCES D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

SCRUTIN DES 18 et 19 octobre 2021

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;

Vu l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du collège usagers du département Informatique et Interactions de l'UFR Sciences en date du 10 septembre 2021 et notamment son article 8-1;

Article 1^{er} :

Aucune liste de candidatures n'a été déposée au terme du délai de dépôt prévu par l'article 8-1 de l'arrêté précité pour le collège CD-CME et ATER du département Informatique et Interactions. Par conséquent, le scrutin concerné n'aura pas lieu aux dates prévues.

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR SCIENCES ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'UFR SCIENCES.

Article 3 :

La Directrice de l'UFR SCIENCES est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 8 octobre 2021

Pour Le Président Eric BERTON
et par délégation,
la Directrice de l'UFR SCIENCES

Laurence MOURET

